

Vingt-septième session du Comité de l'agriculture

Point 4.3 de l'ordre du jour – Programme de travail pluriannuel du Comité

Note d'introduction

Le rapport sur l'état d'avancement du Programme de travail pluriannuel 2018-2021 du Comité de l'agriculture et le projet de Programme de travail pluriannuel 2020-2023 sont présentés au Comité à sa vingt-septième session pour examen et approbation. L'actuel programme de travail pluriannuel du Comité a été conçu d'après les indications données par le Comité et vise à constituer une base solide pour guider les travaux sur la période 2020-2023. Ce document est un plan à horizon mobile qui présente la méthode de travail du Comité dans un format que le Comité avait été approuvé à sa vingt-troisième session en mai 2012.

Depuis 2012, les quatre premiers programmes de travail pluriannuel du Comité ont constitué autant de jalons importants pour améliorer l'efficacité et la transparence du Comité de l'agriculture, dont ils ont servi à guider les activités, ainsi que celles du Secrétariat au cours des huit dernières années. À cet égard, le Secrétariat a établi des rapports d'activité réguliers à l'intention du Bureau, du Comité, du Conseil et de la Conférence.

Entre les sessions, le Bureau s'est réuni 17 fois, avec l'assistance du Secrétariat, afin de donner suite aux recommandations et actions dictées par le Comité à sa vingt-sixième session, de donner des indications à leur sujet et de préparer l'ordre du jour de la vingt-septième session du Comité, y compris concernant les consultations non formelles auprès des divisions techniques de la FAO et des Membres. D'autres consultations ont été menées afin de renforcer la collaboration et la coordination entre les comités techniques de la FAO.

Le projet de Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023 a été conçu à partir des indications communiquées par les organes directeurs concernés et le Bureau. Certaines des questions en suspens et stratégiques que le Comité de l'agriculture doit suivre de manière régulière lors de prochaines sessions concernent la nécessité d'accélérer l'obtention de résultats au regard des objectifs de développement durable – notamment les ODD 1 et 2 – et de redoubler d'efforts dans ce sens. Dans ce contexte, les impacts de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire, sur la nutrition et sur les systèmes alimentaires, ainsi que les réponses apportées dans ce domaine, devront y être pris en compte, de même que les répercussions d'autres grands défis auxquels sont confrontés les pays et les acteurs du développement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

Compte tenu que le programme de travail est à évolution continue, il faudrait envisager un document qui soit actualisable en permanence de manière à pouvoir être constamment amélioré et précisé, et qui serait également le fruit de consultations menées auprès des membres du Bureau entre les sessions.

Le Comité est invité:

- à examiner le rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du Programme de travail pluriannuel 2018-2021 approuvé conformément à son mandat et à ses objectifs généraux;
- à approuver le Programme de travail pluriannuel proposé pour 2020-2023 tel qu'il figure en annexe.

Ariella Glinni, Secrétaire du Comité de l'agriculture